



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice.....43  
 Présents à la séance.....38  
 Pouvoirs.....02  
 Excusés.....03  
 Absents.....00

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

### N°2026-06-16 : ATTRIBUTION D'UN SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AS DU LYCEE HENRI SELLIER DE LIVRY-GARGAN POUR LA PARTICIPATION D'UNE EQUIPE FEMININE AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL

Le jeudi 25 juin 2026 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, à la suite de la convocation faite le vendredi 19 juin 2026.

#### Présents :

|                          |                     |                        |
|--------------------------|---------------------|------------------------|
| MARTIN Pierre-Yves       | CARON Sabri         | KITOUNE Mokrane        |
| BOUDJEMAÏ Kaïssa         | DAHANY Latifa       | COLLET Marie Madeleine |
| HERRMANN Marie-Catherine | CRALIS Christophe   | AYDIN Tony             |
| BARATTA Jean-Pierre      | FRISON-BRUNO Nikita | KONE Fatoumata         |
| MOULINAT-KERGOAT Hélène  | MONIER Annick       | FABRIS Christophe      |
| CHASSAIN Clément         | ATTARD Gérard       | RIVET Jean-Marc        |
| FOURNIER Marine          | MAIDOU Mélissa      | KOUCEM Yacine          |
| MANTEL Serge             | MAUROBET Catherine  | MARKARIAN Olivier      |
| DJABALI Sara             | CHONEAU Lise        | AIDOU DI Salem         |
| BORDES Roselyne          | GAMEIRO Odile       | ENNOUCHI Bernard       |
| ALTUNTAS Céline          | OUACHIKH Nabila     | LE COZ Lucie           |
| HODÉ Marie-Laure         | BOUSTEILA Leïla     | SARDI Mustafa          |
| PRUDHOMME Gérard         | KHATIM Karima       |                        |

#### Pouvoirs :

|                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| BULUT David       | à BOUDJEMAÏ Kaïssa |
| FONTENOY Jean-Luc | à PRUDHOMME Gérard |

#### Excusé :

|              |               |              |
|--------------|---------------|--------------|
| MILOTI Donni | LENOURY Nadia | CHABANE Rima |
|--------------|---------------|--------------|

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Latifa DAHANY a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20260709-2026-06-16-DE  
 Date de télétransmission : 09/07/2026  
 Date de réception préfecture : 09/07/2026

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. CRALIS rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2006 fixant le modèle prévu par l'article 3 du décret n°2006-887 du 17 juillet 2006 relatif à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique ;

Vu la demande du 26 mars par laquelle Madame Vadorin, professeur d'EPS du lycée Henri Sellier sollicite le concours financier de la Commune pour la participation d'une équipe féminine de futsal de l'Association Sportive (AS) du lycée Henri Sellier au championnat de France qui se sont déroulés à Nice du 4 au 7 mai 2026 ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 17 juin 2026 ;

Considérant que le projet conduit par l'Association Sportive du lycée Henri Sellier entre dans le cadre de la politique communale visant à renforcer les actions avec les établissements scolaires de la Commune ;

Considérant qu'au travers de leur participation, les élèves de l'AS contribuent au rayonnement sportif de la Ville de Livry-Gargan ;

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans les priorités municipales en matière de développement et de promotion du sport féminin.

Considérant que la Commune de Livry-Gargan souhaite apporter son soutien à l'AS du lycée Henri Sellier qui promeut les valeurs sportives ;

Après en avoir délibéré ;

**À l'unanimité,**

Article 1 : Attribue un concours financier exceptionnel de 1 500 euros à l'Association Sportive du Lycée Henri Sellier afin de soutenir les élèves dans leur projet sportif.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260709-2026-06-16-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2026  
Date de réception préfecture : 09/07/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Annexe : Dossier détaillé du projet

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 25 juin 2026.

Latifa DAHANY  
Secrétaire de séance



Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

75

date de publication : 10/07/2026

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260709-2026-06-16-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2026  
Date de réception préfecture : 09/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

## Participation au Championnat de France de futsal féminin scolaire

### **Demande présentée par :**

Mme Vadorin – Professeure d'EPS porteuse du projet  
Responsable de l'Association Sportive – Futsal féminin  
Lycée Henri Sellier – Livry-Gargan

### **1. Introduction**

Le présent dossier a pour objet de solliciter le soutien de la Ville de Livry-Gargan dans le cadre de la participation de l'équipe féminine de futsal de l'Association Sportive du lycée Henri Sellier au Championnat de France de futsal féminin scolaire.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'excellence sportive et éducative, contribuant pleinement au rayonnement de la commune et à la valorisation de sa jeunesse.

### **2. Contexte et historique**

L'équipe féminine du lycée Henri Sellier se distingue depuis plusieurs années par des résultats remarquables :

- Vice-championnes de France de Futsal en 2024
- Participation au championnat de France de football à 7 en mars 2026.
- Championnes régionales de football à 7 et Futsal 2026.

Ces performances illustrent l'engagement, la rigueur et l'ambition des élèves, ainsi que la qualité de l'encadrement proposé.

### **3. Présentation du projet**

Compétition : Championnat de France de futsal féminin scolaire

Dates : du 4 au 7 mai 2026

Transport : train (départ Gare de Lyon)

Hébergement : auberge de jeunesse

Délégation :

- 9 joueuses
- 1 arbitre

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260709-2026-06-16-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2026  
Date de réception préfecture : 09/07/2026



- 1 jeune coach
- 2 enseignants d'EPS

#### **4. Objectifs du projet**

Objectifs sportifs : atteindre le podium national et confirmer la dynamique d'excellence.

Objectifs éducatifs : développer l'autonomie, la responsabilité et le dépassement de soi.

Objectifs citoyens : promouvoir les valeurs du sport et représenter dignement la ville.

#### **5. Enjeux pour la Ville de Livry-Gargan**

Ce projet constitue un levier fort de rayonnement pour la ville, en offrant une visibilité nationale et en valorisant l'engagement de la commune en faveur de la jeunesse et du sport féminin.

Il participe également à renforcer l'image d'une ville dynamique, engagée et tournée vers l'excellence.

#### **6. Budget prévisionnel**

Transport : 1 595 €

Hébergement et restauration : 2 364 €

Total : 3 959 €

#### **7. Demande de subvention**

Au regard des enjeux éducatifs, sportifs et territoriaux du projet, une subvention de 1500 € est sollicitée auprès de la Ville de Livry-Gargan.

Ce soutien permettra de garantir l'égalité d'accès pour toutes les élèves et d'assurer des conditions optimales de participation.

#### **8. Conclusion**

Soutenir ce projet, c'est investir dans la réussite de la jeunesse, dans la promotion du sport féminin et dans le rayonnement du territoire.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à cette demande.

Mme Vadorin  
Professeure d'EPS  
Lycée Henri Sellier

## BUDGET PRÉVISIONNEL

Projet : Participation au Championnat de France de futsal féminin scolaire

Lycée Henri Sellier – Livry-Gargan

Responsable : Mme Vadorin, Professeure d'EPS

### I. DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

| Poste de dépenses     | Nature                                         | Montant (€)    |
|-----------------------|------------------------------------------------|----------------|
| Transport             | Déplacement A/R en train (délégation complète) | 1 595 €        |
| Hébergement           | Séjour en auberge de jeunesse (3 nuits)        |                |
| Restauration          | Repas sur la durée du séjour                   |                |
|                       | <b>Forfait hébergement + restauration</b>      | <b>2 364 €</b> |
| <b>TOTAL DÉPENSES</b> |                                                | <b>3 959 €</b> |

### II. RECETTES PRÉVISIONNELLES

| Origine des financements                             | Montant (€)        |
|------------------------------------------------------|--------------------|
| Fonds propres de l'Association Sportive              | 0 € (fond épuisés) |
| Fonds propres du lycée Henri Sellier                 | 1000 €             |
| Cagnotte Hello ASSO                                  | 1356€              |
| Ventes de crêpes au lycée                            | 103€               |
| <b>Subvention sollicitée - Ville de Livry-Gargan</b> | <b>1500 €</b>      |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                                | <b>3959 €</b>      |

### III. ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

- **Total dépenses : 3 959 €**
- **Total recettes : 3959 €**

#### IV. CONTEXTE FINANCIER ET JUSTIFICATION

Le lycée Henri Sellier, pleinement engagé dans le développement de projets éducatifs et sportifs, indique ne plus disposer à ce jour des ressources financières nécessaires pour financer ce déplacement d'envergure nationale.

Dans ce contexte :

- l'Association Sportive ne peut mobiliser de fonds propres
- aucune participation financière n'est demandée aux familles afin de garantir l'égalité d'accès

Le recours à un soutien institutionnel devient donc indispensable.

#### V. PRINCIPES DE GESTION

Ce budget repose sur :

- une **gestion rigoureuse et maîtrisée**
- une **optimisation des dépenses publiques**
- une **démarche d'équité sociale**
- une **transparence financière conforme aux attentes des collectivités**